

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 8 (1914)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Vie Musicale

Directeur : Georges Humbert

Organe officiel, pour la Suisse romande, de l'Association des Musiciens suisses.

Chaque collaborateur est personnellement responsable de ses articles.

SOMMAIRE : *De la « protection » de l'art et des artistes*, J.-P. SIMONET. — *Association des Musiciens suisses*. — *Marie Chassevant* †, HÉLÈNE BETHMANN. — *Dans quel mouvement doit-on jouer les fugues de Bach*, EUGÈNE LESIERRE. — *Silhouettes contemporaines* : *Robert Gound et Elisabeth Gound-Lauterburg*, Dr H.-R. FLEISCHMANN. — *La Musique à l'Etranger* : *Allemagne*, M. MONTANDON ; *France*, LÉON VALLAS ; *Russie*, ELLEN v. TIDEBOHL. — *La Musique en Suisse* : *Suisse romande*, G. HUMBERT ; *Suisse allemande*, ALFR. PIGUET. — *Echos et Nouvelles*. — *Nécrologie*.

ILLUSTRATION : ROBERT GOUND et ELISABETH GOUND-LAUTERBURG, portraits hors texte.

De la “protection”, de l'art et des artistes.¹

.... L'expérience le prouve, dans toute tutelle exercée sur l'art et ses intérêts, le tuteur confond presque toujours les intérêts de l'art avec les siens propres, ce qui, en dépit du libéralisme apparent des intentions hautement proclamées, finit par l'académisme, cette tutelle oppressive et destructive du sentiment artistique. Et il ne saurait guère en être autrement ; car, enfin, cet intérêt supérieur de l'art (il en est donc un inférieur ?) devant lequel on exige que vous vous incliniez, auquel vous devez héroïquement sacrifier vos ambitions personnelles, qu'est-il ? En quoi consiste-t-il ? Autant d'individus, autant de réponses, car cet intérêt

¹ A la suite d'un échange de vues entre MM. Paul Seippel et Otto Vautier — touchant l'attitude de nos autorités fédérales vis-à-vis des artistes —, l'excellent peintre genevois, M. J.-P. Simonet, a donné au « Journal de Genève » l'article qui suit et qui n'est sans doute connu que d'un petit nombre de nos lecteurs. Nous nous permettons d'en publier l'essentiel à cette place, car il s'adapte aussi bien à la musique qu'aux beaux-arts, tant il est vrai que l'art est un, et nous souscrivons entièrement à chacun de ses arguments. (Réd.)